

## REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île par Parc éolien de Grosse Île S.E.C.

COTE	REQUÉRANT
PR8.4.1	André Lafrance
PR8.4.2	Louise Bourgeois
PR8.4.3	Felicia Clarke
PR8.4.4	Janice Clarke
PR8.4.5	Hélène Chevrier
PR8.4.6	Bianca Clarke
PR8.4.7	Louise Morand (pour le Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ))
PR8.4.8	Sophie Roy
PR8.4.9	Glen Jung
PR8.4.10	Josianne Pelletier (pour Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY))
PR8.4.11	Kim Clark
PR8.4.12	Edvard Leblanc
PR8.4.13	Karen Turnbull
PR8.4.14	Édouard Richard
PR8.4.15	Rachel Fahlman (pour Vent d'élus)
PR8.4.16	Chanie Thériault

7 janvier 2026

Julie Leclerc

**De :** André Lafrance, avocat [REDACTED]

**Envoyé :** 28 novembre 2025 14:37

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Cc :** [Joel.Arseneau.ILEMA@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau.ILEMA@assnat.qc.ca); Municipality of Grosse-Ile  
<[info@mungji.ca](mailto:info@mungji.ca)>; [grosse-ile@bape.gouv.qc.ca](mailto:grosse-ile@bape.gouv.qc.ca); [alexis.deschenes@parl.gc.ca](mailto:alexis.deschenes@parl.gc.ca)

**Objet :** Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Monsieur le Ministre de l'Environnement,  
de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande officielle de tenue d'un examen public par le BAPE — Projet de parc éolien industriel de la Grosse-Île

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets la présente afin de demander formellement la tenue d'un examen public complet par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de parc éolien industriel prévu sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île.

### **1. Présentation du projet et des promoteurs**

Selon le résumé déposé au registre, le projet prévoit la construction de 4 à 7 éoliennes industrielles, pouvant atteindre 168 mètres de hauteur, pour une capacité contractuelle totale de 16,8 MW. Les coûts sont estimés à environ 80 millions de dollars, pour une mise en service prévue d'ici la fin de 2027.

Le projet inclut également la construction :

- d'un réseau de chemins,

- d'un réseau collecteur souterrain,
- d'un poste de raccordement,
- ainsi que d'autres infrastructures permanentes.

Le promoteur est Parc éolien de Grosse-Île S.E.C., un partenariat à parts égales entre :

- NGE Renouvelables (promoteur privé),
- L'Alliance de l'énergie de l'Est, regroupant plusieurs MRC des régions Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Montmagny, L'Islet, ainsi que la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.

Le parc serait implanté entièrement sur des terres publiques, incluant une partie du territoire municipal de Grosse-Île ainsi que le terrain exploité par Sel Windsor Ltée, qui repose également sur le domaine public.

## 2. Conflit d'intérêts structurel du gouvernement du Québec

Même si l'exécution du projet est confiée à un promoteur privé, il demeure que le gouvernement du Québec agit :

- comme propriétaire des terres,
- comme initiateur de l'appel d'offres,
- comme interlocuteur d'Hydro-Québec,
- comme autorité d'évaluation environnementale via le MELCCFP.

Cette concentration de pouvoirs crée un conflit d'intérêts structurel, incompatible avec les exigences d'un processus impartial et transparent.

Le promoteur, quant à lui, ne fait que présenter un projet rendu possible uniquement par la mise à disposition de terres publiques et par l'architecture réglementaire et contractuelle élaborée par l'État.

## 3. Impacts et enjeux environnementaux majeurs

Selon l'étude d'impact :

Changements climatiques

- Risques d'érosion, submersion, instabilité des structures,
- Nécessité d'adapter les fondations et systèmes d'ancrage,

– Projets de protection du littoral à considérer.

### **Circulation et sécurité**

– Hausse majeure de la circulation sur la route 199,

– Interruption possible de cette route durant les 14 mois de travaux,

– Enjeux de sécurité, d'accès et d'évacuation pour les résidents.

### **Avifaune**

– Perturbation possible de plusieurs espèces d'oiseaux, incluant des espèces à statut particulier,

– Risques accrus de collision,

– Travaux prévus hors période de nidification, mais insuffisants en eux-mêmes.

### **4. Zones sous compétence fédérale**

Le projet touche des zones relevant directement du gouvernement fédéral :

- littoral et risques de submersion,
- habitats d'espèces menacées,
- navigation maritime,
- radars et dispositifs de navigation aérienne de l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine.

Cela requiert impérativement la participation de :

– Santé publique Canada,

– Environnement et Changement climatique Canada,

– Pêches et Océans Canada,

– Transport Canada (aéroport).

### **5. Défaillance grave dans le processus de consultation**

La séance d'information initiale du BAPE, annoncée pour le 3 décembre, a été fixée :

- à 45 km de la Grosse-Île (Fatima),
- à seulement 21 jours de Noël,

- dans un secteur francophone alors que Grosse-Île est majoritairement anglophone.

Le délai trop court et le lieu inadéquat n'ont pas permis aux citoyens de comprendre l'ampleur du projet ni de s'organiser.

Ce n'est qu'après l'intervention du conseil municipal et la mienne qu'une séance a finalement été tenue le 4 décembre à la Grosse-Île. Cette rectification tardive démontre que la consultation initiale n'était qu'une démarche d'apparence.

## 6. Demande officielle

Considérant :

- l'ampleur du projet,
- son implantation sur des terres publiques,
- le conflit d'intérêts évident du gouvernement du Québec,
- les impacts majeurs identifiés dans l'étude d'impact,
- les zones de compétence fédérale concernées,
- la défaillance de la consultation publique,

Je vous demande officiellement :

1. La tenue d'un examen public complet par le BAPE.
2. La participation des ministères et organismes fédéraux compétents.
3. La tenue des audiences sur le territoire de la Grosse-Île.
4. Un processus véritablement transparent, indépendant et contradictoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.


André Lafrance, avocat

[REDACTED]

[REDACTED]

Cellulaire : [REDACTED]

Bureau : [REDACTED]



Copie conforme :

– Municipalité de Grosse-Île

– Joël Arseneau, député provincial — courriel : [Joel.Arseneau.ILEMA@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau.ILEMA@assnat.qc.ca)

– Alexis Deschênes , députée fédérale — courriel : [alexis.deschenes@parl.gc.ca](mailto:alexis.deschenes@parl.gc.ca)

Saint-Bernard-de-Lacolle, November 28, 2025

Minister of Environment, Climate Change, Wildlife and Parks

Government of Québec

Marie-Guyart Building

675 René-Lévesque Blvd East

Québec, QC G1R 5V7

Subject: Official Request for a Full Public Hearing by the BAPE — Grosse-Île  
Industrial Wind Project

Dear Minister,

I am writing to formally request a full public hearing by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) regarding the proposed industrial wind farm project on the territory of the Municipality of Grosse-Île.

## **1. Project Overview and Promoters**

According to the summary filed in the government registry, the project provides for the construction of 4 to 7 industrial wind turbines, with a maximum height of 168 metres, and a total contractual capacity of 16.8 MW. The estimated cost of the project is \$80 million, with commissioning planned for the end of 2027.

Additional infrastructure includes:

- a network of permanent access roads,
- an underground collector network,
- a substation and connector facilities,
- and associated long-term operational structures.

The project is led by Parc éolien de Grosse-Île S.E.C., a 50-50 partnership between:

- NGE Renouvelables (private developer),
- Alliance de l'énergie de l'Est, composed of:
  - several MRCs of Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine and Bas-Saint-Laurent,
  - the MRCs of Montmagny and L'Islet,
  - the Wolastoqiyik Wamspekwik First Nation.

The wind farm is planned entirely on public lands belonging to the Government of Québec, including municipal public lands as well as the site occupied by Sel Windsor Ltd., which also sits on public land.

## **2. Structural Conflict of Interest by the Government of Québec**

Although the execution of the project is being carried out by private partners, the Government of Québec remains simultaneously:

- the landowner,
- the issuer of the call for tenders,

- the planning authority,
- the counterpart and enabler of Hydro-Québec,
- and the regulatory evaluation authority via the MELCCFP.

This concentration of roles places the Government in an inherent structural conflict of interest, incompatible with the principles of impartiality and transparency expected in such a significant public-land development.

The private promoter is merely executing a project conceived, enabled and framed by the State itself.

### **3. Major Environmental and Territorial Impacts**

According to the impact study:

#### **Climate change risks**

- erosion and submersion risk affecting turbine bases,
- structural instability of coastal installations,
- need for oversized foundations and reinforced anchoring,
- possible shoreline protection work.

#### **Traffic, safety and access**

- significant increase in traffic on Route 199,
- possible full or partial interruptions during the 14-month construction phase,
- direct impacts on emergency access and evacuation of Grosse-Île residents.

## **Avifauna and protected species**

- potential disturbance of bird species, including those with special conservation status,
- increased collision risk,
- planned mitigation outside the nesting period (April 15 to August 31), which is insufficient by itself.

## **4. Federal Jurisdiction: Obligatory Participation of Federal Agencies**

The project affects areas under the exclusive jurisdiction of the federal government, including:

- coastal marine environments,
- habitats of species at risk,
- navigable waters,
- and radar and aviation navigation systems at the Magdalen Islands Airport.

Therefore, the public review must involve:

- the Public Health Agency of Canada,
- Environment and Climate Change Canada (species protection directorates),
- Fisheries and Oceans Canada,
- Transport Canada (aviation safety and radar interference).

## **5. Serious Deficiencies in the Consultation Process**

The initial information session announced for December 3 in Fatima was scheduled:

- 45 kilometres away from Grosse-Île,
- only 21 days before Christmas,
- in a francophone community, whereas Grosse-Île is predominantly anglophone.

The extremely short notice and the inappropriate location prevented citizens from understanding the scope of the project, organizing themselves, or participating in any meaningful way.

It was only after intervention by the municipal council and myself that a second session was added on December 4 at the Grosse-Île gymnasium. Such late corrective action demonstrates that the initial consultation amounted only to the appearance of transparency, incompatible with the expectations of a free and democratic society.

## **6. Formal Request**

In light of:

- the scale of the project,
- its installation entirely on public lands,
- the structural conflict of interest of the Government of Québec,
- the significant environmental impacts identified,
- the areas under federal responsibility,
- and the demonstrable failure of the public consultation process,

I hereby formally request:

1. A full public hearing by the BAPE.
2. Public hearings held directly on the territory of Grosse-Île.
3. The participation of all relevant federal agencies.

4. A process that is genuinely transparent, independent, and adversarial, ensuring meaningful citizen participation.

Please confirm receipt of this request and inform me of the next steps.

Sincerely,

André Lafrance, lawyer

[REDACTED]

[REDACTED]

Cell: [REDACTED]

Office: [REDACTED]

[REDACTED]

CC:

— Municipality of Grosse-Île, Magdalen Islands

— Joël Arseneau, MNA for Îles-de-la-Madeleine

Email: [Joel.Arseneau.ILEMA@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau.ILEMA@assnat.qc.ca)

— Alexis Deschênes , Member of Parliament

Email: [alexis.deschenes@parl.gc.ca](mailto:alexis.deschenes@parl.gc.ca)

**De :** Louise Bourgeois [REDACTED]  
**Envoyé :** 4 décembre 2025 20:37  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Demande de audience publique (Projet Éolien grosse île)

Louise Bourgeois, [REDACTED]. Le 4 décembre 2025

Au ministre de l'environnement changement climatique du Québec, M Bernard Drainville.

Suite à la rencontre public du promoteur du 3 décembre 2025 que j'ai écouté via le web, je me suis aperçu du manque d'information que la population a reçu du promoteur et des instances ayants des gains pécuniaires dans ce projets. Désolé mais le promoteur ne répons pas aux questions correctement, ne va pas chercher l'information pertinentes.

Pourtant le nombres d'oiseaux décédés aux pieds des éoliennes auraient été vérifiables facilement. Il m'est apparue mal préparé M. Leblanc, il doit prendre les responsabilités de son projet, il y a déjà deux éoliennes en place et il n'a pas les suivies environnementales pour cette rencontre importante pour le simple citoyen.

Je crois que la responsabilité de la décision vous appartient, l'audience démontrera clairement la transparence de se projet, un BAPE numérique s'impose pour l'éolien au Québec actuellement.

Merci M. Le Ministre Bernard Drainville de considérer mes arguments.

Louise Bourgeois, horticultrice

**De :** Felicia Clarke [REDACTED]

**Envoyé :** 8 décembre 2025 22:04

**À :** [Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca); Ministre MELCCFP  
<[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Demande d'examen public – Projet de parc éolien à Grosse-Île

Madame la Ministre,

Je vous demande officiellement la tenue d'un examen public complet par le BAPE concernant le projet de parc éolien industriel prévu sur le territoire de Grosse-Île.

Localisation du projet

Le parc serait implanté entièrement sur Grosse-Île, concentrant les impacts (bruit, érosion, perturbation des dunes, risques pour l'avifaune) dans une seule petite municipalité, alors que les bénéfices électriques sont répartis sur l'ensemble des îles.

Retombées financières limitées

La municipalité recevrait environ 56 000 \$ sur 900 000 \$ par année (environ 6 % des revenus), malgré 100 % des intrusions physiques sur son territoire.

Impacts environnementaux et climatiques majeurs

Risque d'érosion, perturbation des dunes, mortalité aviaire accrue dans un habitat fragile, et travaux importants (chemins, câbles, fondations) sur des terres publiques.

\*\*\*\*\*Y a-t-il des répercussions négatives sur la vie marine? Notre communauté survit presque entièrement grâce à la pêche. Toute répercussion négative serait dévastatrice pour l'ensemble de la communauté.\*\*\*\*\*

Incertitudes quant au démantèlement

Les éoliennes devront être démantelées dans 20–25 ans. Les pales sont difficiles à recycler et les coûts peuvent être élevés. Il est essentiel de clarifier qui assumera ces dépenses si le fonds prévu est insuffisant.

\*\*\*\*\*Enfin, pourquoi nous, les citoyens, devons-nous prendre soin de l'environnement protégé (par exemple les dunes), alors que lorsque le gouvernement, les grandes entreprises, etc. souhaitent le détruire, ils peuvent le faire ? Pour l'énergie « verte » ? Dans quelle mesure la construction, la destruction des terres et le démantèlement des éoliennes sont-ils écologiques ?

Et ce n'est pas tout. Pourquoi, lorsque la communauté maritime veut quelque chose qui a tant d'impacts négatifs, la place-t-elle aussi près que possible de nous ? Nous aussi, nous sommes des êtres humains à Grosse-Île. Cette attitude qui consiste à dire « nous sommes nombreux, donc nous faisons ce que nous voulons » est terrible. Les processus de gouvernance municipale sur cette île sont très tristes.

\*\*\*\*\*

Défaillance de la consultation initiale

La première séance d'information a été tenue à Fatima, loin de la population la plus touchée et à une période peu favorable à la participation citoyenne. Une consultation complète doit avoir lieu à Grosse-Île.

Compte tenu de l'ampleur du projet, de son implantation sur des terres publiques, des incertitudes environnementales et financières, et de la nécessité d'une information transparente et accessible, je vous demande :

- la tenue d'un examen public complet,
- la participation des experts et ministères concernés,
- la tenue des audiences à Grosse-Île, où les impacts seront les plus importants.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées,

Felicia Clarke

████████████████████  
████████████████  
████████████████████

**De :** Janice Clarke [REDACTED]

**Envoyé :** 14 décembre 2025 21:53

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>;

[Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca)

**Objet :** Request for Public Review (BAPE) Grosse-Île Wind Farm Project

Dear Minister,

I am formally requesting a full public review by the BAPE concerning the industrial wind farm project proposed on the territory of Grosse-Île.

The wind farm would be built entirely in Grosse-Île, concentrating the impacts of fragile dunes, dune grass, erosion, noise, unknown risks to humans, wild life and marine life as well as endangered bird species all within one small municipality, but an even smaller piece of land too close to the road and the ocean while only a little over 1 km from the first dwellings, while the electrical benefits are spread across the entire archipelago.

The municipality would receive approximately \$56,000 out of \$900,000 per year (about 6% of the revenue), despite bearing 100% of the physical impacts including construction of the turbines over the duration of years, noise and disruption to the dunes.

Major environmental and climate risks such as : Erosion risks, dune disturbance, increased bird mortality in a fragile habitat, and major construction (roads, cables, foundations) on public lands.

The turbines must be dismantled in 20–25 years. Turbine blades are difficult to recycle and dismantling costs can be high. It is essential to clarify who will cover these expenses if the dedicated funds are insufficient. Often turbines are abandoned after they become too costly to repair. They also are overly durable; with extreme winds, the gearboxes can break the turbines can spin out of control ,

collapse, fall over, catch fire, and the blades can fall off. Here in the Magdalen Islands we are subject to very strong winds

The first information session was held in Fatima, far from the population most affected and at a time that limited participation. A full consultation must take place in Grosse-Île.

Given the scale of the project, its placement on public lands, the environmental and financial uncertainties, and the need for transparent and accessible information, I request:

- a complete public examination,
- the participation of relevant experts and ministries,
- that hearings be held in Grosse-Île, where the primary impacts will occur.

Respectfully,

Janice Clarke

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De : Hélène Chevrier [REDACTED]  
Envoyé : 15 décembre 2025 14:40  
À : Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
Cc : [grosse-ile@bape.gouv.qc.ca](mailto:grosse-ile@bape.gouv.qc.ca)  
Objet : Demande examen public, PEDGI

Bonjour monsieur le Ministre,

Je vous remercie de recevoir la demande, ci-jointe, pour la tenue d'un examen public, par le BAPE, du projet de Construction du parc éolien de Grosse-Île aux Îles-de-la-Madeleine.

Recevez mes salutations les meilleures.

Hélène Chevrier  
[REDACTED]

Havre-aux-Maisons, le 15 décembre 2025

Monsieur Bernard Drainville, ministre  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des  
Parcs (MELCCFP)  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**OBJET : Construction du parc éolien de Grosse-Île (PEDGI) / Demande d'examen public**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la démarche en cours (art. 31.3.5 de la LQE) sur le **Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (PEDGI)**, je vous prie de recevoir la demande pour que soit tenu un examen public de ce projet.

Je suis originaire des Îles-de-la-Madeleine et, formée en sciences sociales, j'y ai travaillé à titre d'organisatrice communautaire pendant près de 40 ans. Consciente de la richesse et de la vulnérabilité de la nature en général, j'ai été fondatrice du Mouvement pour la valorisation du patrimoine naturel des Îles (aujourd'hui Attention Fragiles) à la fin des années 1980, et du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), affilié à l'UQAR, au tournant des années 2000.

Le 3 décembre dernier, j'ai assisté à la présentation du PEDGI donnée par l'Initiateur, la société en commandite Parc éolien de Grosse-Île S.E.C., lors de la séance d'information publique tenue à votre demande par le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) aux Îles-de-la-Madeleine. J'ai également pris connaissance de la documentation sur le projet, produite par l'Initiateur, ainsi que des analyses et commentaires des experts gouvernementaux. Force est de constater que les informations fournies par l'Initiateur sont confuses et incomplètes, que le projet fait face à des risques d'érosion-submersion mettant à mal les éoliennes et les autres infrastructures du projet, que le projet peine à maintenir l'intégrité d'habitats essentiels aux espèces protégées, et, dans sa formulation actuelle, le PEDGI requerra des apports matériels et financiers importants de la part des autorités gouvernementales et de tiers tout au long de sa vie utile.

**L'étude d'impact est inachevée.** L'initiateur s'est engagé à présenter au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des parcs (MELCCFP), avant l'étape d'acceptabilité environnementale, plusieurs informations supplémentaires, notamment :

- La conception et l'ingénierie détaillée des turbines et infrastructures du projet, et leurs sites d'implantation respectifs;
- Les mesures envisagées pour réduire les risques de collision de la faune aviaire avec les éoliennes et pour respecter l'intégrité d'habitats essentiels;

- L'analyse d'au moins deux options visant à réduire l'exposition et les risques du projet face aux aléas côtiers;
- Un plan de mesures d'urgence et de continuité opérationnelle, un plan d'intervention en cas d'événements extrêmes, un programme de surveillance et de suivi environnemental, etc.

Tous ces documents sont nécessaires aux gouvernants responsables comme aux citoyens concernés par l'avenir du milieu de vie insulaire. De plus, le PEDGI est tributaire de la mise en service, par Hydro Québec, d'un système de stockage (batterie).

1) Outre ces lacunes d'informations dans l'étude d'impact, face au projet de PEDGI, au moins trois autres préoccupations motivent ma demande d'examen public :

2) **La prise en compte de l'impact des changements climatiques sur un double environnement littoral : golfe d'un côté, lagune de l'autre**

La dune du Nord est une étroite bande de sables non consolidés, non fixés ou semi-fixés, un cordon dunaire enserré entre la mer, un littoral côtier très dynamique et fortement soumis à l'érosion, et, de l'autre côté, la lagune de Grande-Entrée, un littoral de peu d'élévation fortement vulnérable à la submersion. La dune du Nord, c'est aussi le siège de la route 199 et des réseaux de services publics (communication, électricité, ...) qui relient entre elles les îles de l'archipel. Il est admis par l'Initiateur que, si des éoliennes de 4,2 MW sont implantées dans ce secteur en érosion et submersion<sup>1</sup>, qu'elles subiront, assez tôt et irrévocablement, une pression de l'eau marine sur leurs fondations et que les autres infrastructures (chemins d'accès, poste de raccordement, réseau collecteur, etc.) seront également sévèrement mises en difficultés lors d'événements de tempête. Les marges de sécurité sont estimées très faibles ou nulles en 2050-60.

Dans ce contexte, l'étude d'impact allègue que la route 199 constitue une « digue », un rempart de protection contre l'érosion côtière (côté mer) et contre la submersion (côté lagune), et que la seule façon de protéger le projet serait de protéger la route : « le projet de parc éolien PEDGI est une action concrète, offrant des résultats rapides de réduction de gaz à effet de serre, alignée sur la stratégie énergétique et l'initiative de décarbonation des Îles-de-la-Madeleine qui reposent sur plusieurs acteurs gouvernementaux (MAMH, MTMD, MSP, MEFCCFP, CMIM), non gouvernementaux (Sel Windsor) et paragouvernementaux (Hydro-Québec). À présent, une recommandation claire a été émise (Annexe G du volume 4, Lasalle NHC 2024) spécifiant que **le projet PEDGI ne peut aller de l'avant sans la mise en place d'une solution d'intervention visant la protection du littoral, incluant un programme détaillé de gestion intégrée du littoral avec suivi et maintenance** » (PR5.4 Volume 5). Notons tout de suite que la route 199 n'a pas été construite comme une digue qui serait érigée pour faire obstacle à la montée des eaux. La route, sur le cordon dunaire, a plutôt un effet important de *coastal squeeze*<sup>2</sup>, faisant obstacle à la dynamique naturelle de la dune.

<sup>1</sup> Au *Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières* de la Communauté maritime des Îles, le site Mines Seleine présente un indice de vulnérabilité parmi les plus élevés aux Îles (PR 5.2, Vol. 4, p.303-304).

<sup>2</sup> Voir l'étude de Bernatchez P., et al. 2016, p.79 et 97 sur le site d'Ouranos :

<https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-07/proj-201419-emark-savard-rapportfinal.pdf>

Le projet de PEDGI présente donc un haut risque d'impacts écologiques, sociaux et économiques, à moyen et à long terme. Il m'apparaît impérieux de tenir compte des effets immanquables de l'érosion et de la submersion sur le projet d'éoliennes et sur le cordon dunaire, et ce, même au-delà des années 2060. Il m'apparaît aussi impératif de soumettre ces scénarios d'avenir à la population.

Le projet aurait avantage, nous le souhaitons, à prendre en considération les expériences anciennes et récentes de diverses interventions menées sur les cordons dunaires pour construire et protéger les routes des Îles. Je me permets ici de rappeler « l'erreur » de la fermeture du Havre-aux-Basques en 1955 qui, 70 ans plus tard, malgré des efforts colossaux de la part du ministère des Transports du Québec (MTMD), refait surface : faudrait-il rouvrir la jetée ou surélever la route? À quels prix? Ou encore de souligner que les divers travaux d'enrochement et de recharge de plages qui ont actuellement cours aux Îles, par le MTMD, ont été menés « en urgence » et « à titre expérimental », sans étude d'impact, et ce, à des coûts vertigineux et récurrents. Il y a lieu, il me semble, d'en analyser les résultats et d'en tirer des enseignements pour l'avenir et au bénéfice du PEDGI.

**3) La conservation de l'intégrité des habitats essentiels à la faune aviaire, dont les espèces à statut particulier ou en voie de disparition, et l'évitement des collisions éoliennes-oiseaux.**

Nous savons que le cordon dunaire, la dune du Nord, là où l'Initiateur se propose d'installer de nouvelles éoliennes, est un écosystème formé d'une végétation pionnière sur sable, peu profonde, de milieux humides et de petits étangs fréquentés par plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux terrestres ou migrateurs, dont 2 espèces en voie de disparition et 21 espèces fauniques à statut particulier. Le projet de parc éolien risque de dégrader ces habitats essentiels et de porter atteinte irrémédiablement à la biodiversité. Comme le fait remarquer Environnement et Changements Climatiques Canada (ECCC), un suivi de mortalité, alors que les éoliennes seront en exploitation, ne constitue pas une mesure pertinente pour atténuer les risques de collision des oiseaux. La démonstration est faite : les éoliennes implantées en 2021 provoquent un taux de collisions mortelles nettement très élevé. ECCC demande à l'Initiateur de « Préciser et détailler les mesures d'atténuation qu'il définit comme tenant compte des avancées scientifiques disponibles » (PR4.4 Avis d'experts sur la recevabilité, 23-10-2025).

**4) L'actualisation des coûts du projet et l'appréciation des coûts prévisibles.**

Les données financières sont absentes dans l'étude d'impact, si ce n'est : le projet coûtera **80 M \$** et, s'il fallait adapter les fondations (surdimensionnement, élévation...) aux aléas d'érosion-submersion, il faudrait lui ajouter entre **10 et 25 M \$**. Si, en plus, il fallait stabiliser le littoral, cette option représenterait un surcoût additionnel d'au minimum **30 à 40 M \$** pour le projet. L'initiateur affirme que cette dernière option (privilegiée) ne serait réalisable qu'avec la collaboration des différentes parties prenantes sur le territoire et ne pourrait être développée qu'au sein du *Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine* (CICM) puisque les bénéfices de protection s'étendraient au-delà des seules infrastructures de l'Initiateur. Ces quelques chiffres représentent difficilement la réalité financière, puisque ni le nombre ni le modèle des éoliennes, ni les diverses mesures d'adaptation aux conditions locales, ni les autres coûts ne sont définis. Les revenus non plus ne sont pas présentés. Qui plus est, si la protection de la route ou la stabilisation du littoral doivent, selon

l'Initiateur, mettre à contribution l'ensemble des parties prenantes (MTMD, MSP, Communauté maritime, Mines Seleine, Hydro Québec, etc.), celles-ci ont-elles donné leur avis sur de telles mesures d'intervention à consentir? Ont-elles pris des engagements financiers, sur le court et le long terme?

Les incertitudes de l'heure, la nature du secteur envisagé, l'envergure et les besoins financiers du projet de PEDGI, invitent à la précaution, au respect de la capacité de support de l'écosystème dunaire, à l'efficacité économique et... à la participation et engagement citoyen, et communautaire.

Je partage sans conteste le défi de réduire, au moyen d'éoliennes, les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la centrale thermique de Cap-aux-Meules. Toutefois, un examen public, impartial, mené par le BAPE, en rapprochant les ambitions de l'Initiateur, les compétences et les responsabilités des acteurs ou parties prenantes, les connaissances et commentaires d'experts et de citoyens, et en favorisant les échanges, un tel exercice permettra, j'ose le croire, de porter un jugement plus éclairé sur la faisabilité, sur les conditions de succès et sur la durabilité, s'il en est, de ce projet.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de répondre favorablement à ma **demande d'examen public du projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.**

Recevez, monsieur le Ministre, ma collaboration et l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Hélène Chevrier

[Redacted address block]

c.c. Monsieur Alain R.Roy, président BAPE  
[grosse-ile@bape.gouv.qc.ca](mailto:grosse-ile@bape.gouv.qc.ca)

**De :** Bianca Clarke [REDACTED]

**Envoyé :** 15 décembre 2025 19:27

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>;

[Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca)

**Objet :** Demande d'examen public – Projet de parc éolien à Grosse-Île

Madame la Ministre,

Je vous demande officiellement la tenue d'un examen public complet par le BAPE concernant le projet de parc éolien industriel prévu sur le territoire de Grosse-Île.

#### Localisation du projet

Le parc serait implanté entièrement sur Grosse-Île, concentrant les impacts (bruit, érosion, perturbation des dunes, risques pour l'avifaune) dans une seule petite municipalité, alors que les bénéfices électriques sont répartis sur l'ensemble des Îles.

#### Retombées financières limitées

La municipalité recevrait environ 56 000 \$ sur 900 000 \$ par année (environ 6 % des revenus), malgré 100 % des intrusions physiques sur son territoire.

#### Impacts environnementaux et climatiques majeurs

Risque d'érosion, perturbation des dunes, mortalité aviaire accrue dans un habitat fragile, et travaux importants (chemins, câbles, fondations) sur des terres publiques.

#### Incertitudes quant au démantèlement

Les éoliennes devront être démantelées dans 20–25 ans. Les pales sont difficiles à recycler et les coûts peuvent être élevés. Il est essentiel de clarifier qui assumera ces dépenses si le fonds prévu est insuffisant.

## Défaillance de la consultation initiale

La première séance d'information a été tenue à Fatima, loin de la population la plus touchée et à une période peu favorable à la participation citoyenne. Une consultation complète doit avoir lieu à Grosse-Île.

Compte tenu de l'ampleur du projet, de son implantation sur des terres publiques, des incertitudes environnementales et financières, et de la nécessité d'une information transparente et accessible, je vous demande :

- la tenue d'un examen public complet,
- la participation des experts et ministères concernés,
- la tenue des audiences à Grosse-Île, où les impacts seront les plus importants.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Bianca Clarke

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

**De :** Louise Morand [REDACTED]  
**Envoyé :** 16 décembre 2025 11:01  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Katherine Massam <[kathmassam@gmail.com](mailto:kathmassam@gmail.com)>  
**Objet :** Demande de BAPE

Bonjour,

Veillez prendre connaissance de la lettre en fichier joint, concernant la demande d'un BAPE sur le projet de parc éolien de Grosse-Ile aux Iles-de-la-Madeleine.

Bonne journée.

Louise Morand  
[REDACTED]

M. Bernard Drainville,  
Ministre de l'environnement  
Gouvernement du Québec

Objet : Demande de BAPE sur le projet de construction du parc éolien de Grosse-Ile dans la communauté maritime des Iles-de-la-Madeleine

#### Présentation

Le Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ) est un regroupement de comités citoyens dont les membres sont établis à travers tout le Québec, des Iles-de-la-Madeleine à Gatineau et l'Abitibi.

Le Regroupement Vigilance Énergie Québec prend fait et cause pour une transition axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociales. Le RVÉQ rassemble des groupes citoyens qui exercent une vigilance sur la question des énergies fossiles (charbon, hydrocarbures et nucléaire) et de la transition énergétique. Le RVÉQ promeut la décarbonation de la société québécoise par le recours aux énergies renouvelables et à des politiques en phase avec la science du climat et une utilisation raisonnée de l'énergie. Nous défendons un modèle de gestion publique où les citoyens ont prise sur les décisions affectant leurs milieux de vie.

Le RVÉQ est présent auprès de plusieurs groupes de travail et organismes.

Le RVÉQ compte parmi la centaine d'organismes de la société civile, groupes d'experts, scientifiques, élus et citoyens qui demandent un BAPE générique sur la filière éolienne.

#### Demande de BAPE

Le RVÉQ demande au ministre de l'environnement de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour mener une consultation sur le projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Nous sommes préoccupés par différents enjeux liés à ce projet :

#### Nappe phréatique :

La nappe phréatique des Iles-de-la-Madeleine est particulièrement à risque d'infiltration d'eau salée. Les forages nécessaires pour le pieutage des éoliennes géantes pourraient bouleverser l'équilibre fragile qui préserve l'intégrité de la nappe phréatique et ainsi priver la population insulaire de sa seule source d'eau potable.

#### Corridors migratoires et faune aviaire :

Les Iles-de-la-Madeleine possèdent des colonies d'oiseaux marins qui pourraient être impactés négativement par les éoliennes géantes. Ces structures industrielles pourraient également nuire aux oiseaux migrants.

#### Manque de transparence :

Des lacunes importantes dans la gouvernance des projets éoliens développés avec L'Alliance de l'énergie de l'est et les différents partenaires privés ne permettent pas d'assurer un suivi adéquat

en matière d'impacts environnementaux, économiques et sociaux des projets. L'opacité et l'autorégulation qui caractérisent ces projets sont une entrave à la participation démocratique et la sécurité de la population.

Mauvais modèle d'affaire :

Les impacts cumulatifs de la privatisation partielle de la rente éolienne, par le choix de sociétés en commandites avec des acteurs privés, constitue un recul majeur en matière de souveraineté énergétique pour le Québec. Les impacts économiques et sociaux annoncés de cette dénationalisation de l'électricité pavent la voie vers la perte d'autonomie, l'accroissement des inégalités socioéconomiques et les conflits, en plus de mettre en péril la capacité d'Hydro-Québec de continuer à exercer sa mission.

Merci de l'intérêt que vous porterez à cette demande.

Louise Morand

Coordonnatrice au Regroupement vigilance énergie Québec

[REDACTED]  
[REDACTED]

**De :** Dre Sophie Roy, Podiatre [REDACTED]

**Envoyé :** 16 décembre 2025 13:00


**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>;  
[Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca)


**Objet :** Demande d'audience publique – Parc éolien de Grosse-Île


À qui de droit,

Je vous écris afin de demander officiellement la tenue d'un examen public du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de parc éolien de Grosse-Île, aux Îles-de-la-Madeleine.

Lors des rencontres d'information du BAPE, il a été confirmé que le site visé comprend des dunes et des habitats côtiers sensibles utilisés par des espèces protégées et menacées, notamment :

 Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) — espèce en voie de disparition au Canada

 Bécasseau maubèche (*rufa*) (*Calidris canutus rufa*) — espèce en voie de disparition au Canada

 Oiseaux migrateurs et rapaces — protégés par la loi fédérale

Ces espèces utilisent les dunes et les zones littorales pour la nidification, l'alimentation et la migration. La construction des éoliennes, des routes d'accès, le dynamitage et les infrastructures associées présentent des risques majeurs pour ces habitats, irremplaçables une fois endommagés.

Les dunes et les espèces fauniques menacées sont protégées par les lois québécoises et fédérales. Lorsqu'un projet menace de tels éléments protégés, un examen public complet est nécessaire et justifié.

Compte tenu de l'ampleur du projet et de ses impacts potentiels sur :

- des dunes protégées
- des espèces menacées et migratrices
- des habitats côtiers essentiels

je demande respectueusement que ce projet fasse l'objet d'un examen public complet du BAPE, afin que les impacts soient analysés de façon transparente et que la population puisse être entendue avant toute décision.

Cordialement,

Sophie Roy, Résident(e) de Grosse-Île

--

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Ce courriel (de même que les fichiers joints) est strictement réservé à l'usage de la personne ou de l'entité à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser sur-le-champ, détruire toutes les copies et le supprimer de votre système informatique.

**De :** Glen [REDACTED]

**Envoyé :** 16 décembre 2025 14:52

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>;


[Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca)


**Objet :** Demande D'examen Public Du Bape – Projet De Parc Éolien De Grosse-Île


À qui de droit,

Je vous écris afin de demander officiellement la tenue d'un examen public du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de parc éolien de Grosse-Île, aux Îles-de-la-Madeleine.

Lors des rencontres d'information du BAPE, il a été confirmé que le site visé comprend des dunes et des habitats côtiers sensibles utilisés par des espèces protégées et menacées, notamment :

 Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) — espèce en voie de disparition au Canada

 Bécasseau maubèche (*rufa*) (*Calidris canutus rufa*) — espèce en voie de disparition au Canada

 Oiseaux migrateurs et rapaces — protégés par la loi fédérale

Ces espèces utilisent les dunes et les zones littorales pour la nidification, l'alimentation et la migration. La construction des éoliennes, des routes d'accès, le dynamitage et les infrastructures associées présentent des risques majeurs pour ces habitats, irremplaçables une fois endommagés.

Les dunes et les espèces fauniques menacées sont protégées par les lois québécoises et fédérales. Lorsqu'un projet menace de tels éléments protégés, un examen public complet est nécessaire et justifié.

Compte tenu de l'ampleur du projet et de ses impacts potentiels sur :

- des dunes protégées
- des espèces menacées et migratrices
- des habitats côtiers essentiels

je demande respectueusement que ce projet fasse l'objet d'un examen public

complet du BAPE, afin que les impacts soient analysés de façon transparente et que la population puisse être entendue avant toute décision.

Cordialement,

Glen Jung

**De :** Josianne Pelletier [REDACTED]  
**Envoyé :** 18 décembre 2025 15:49  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Demande de consultation publique

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la  
Faune et des Parcs  
Édifrice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel: [ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**OBJET : Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la  
communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine: demande de consultation  
publique**

## **PRÉSENTATION**

Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY) est un collectif citoyen qui a vu le jour avec le projet de parc éolien dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2023. Le collectif s'est donné comme mission de susciter une réflexion citoyenne sur cet enjeu d'intérêt collectif, de permettre à la population de faire un choix libre et éclairé et ainsi favoriser une démocratie participative et active.

Le PCENY appuie une transition énergétique axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociale.

### **Demande de consultation publique**

Nous sommes grandement préoccupés par tous les projets éoliens au Québec, dont le projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, pour les différentes raisons qui suivent:

- 
-

- C'est un projet privé, ce qui constitue une barrière à la transparence ainsi qu'à l'accès
- aux documents;
- 
- 
- 
- C'est un projet développé sous le motif officiel de transition énergétique qui n'est
- aucunement garanti dans l'absence actuelle de plan
- clair, incluant des cibles de diminution des énergies fossiles contraignantes et mesurables vis-à-vis desquelles le gouvernement serait imputable;
- 
- 
- 
- Comme pour tous les projets éoliens, la manière de mesurer l'acceptabilité sociale du
- projet reste floue, et il est difficile de savoir si la population a réellement consenti à ce projet et aux conséquences à long terme dudit projet;
- 
- 
- 
- Que ce projet implique des éoliennes de nouvelles générations pour lesquelles il subsiste
- encore une absence de preuves quant à leur innocuité sur la santé humaine et animale;
- 
- 
-

- Finalement, comme tout projet industriel, il implique une perte de qualité de vie pour
- la population riveraine.
- 

Il est ainsi primordial de faire la démonstration que les bénéfices attendus de ce projet surpassent largement ses impacts sur les écosystèmes et la qualité de vie des citoyens des Îles-de-la-Madeleine.

Pour ce faire, nous demandons que ces enjeux soient portés à l'attention d'une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de l'analyse du projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Veuillez agréer nos salutations distinguées

Josianne Pelletier

Secrétaire du collectif *Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska*

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la  
Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel: [ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**OBJET : Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine: demande de consultation publique**

**PRÉSENTATION**

Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY) est un collectif citoyen qui a vu le jour avec le projet de parc éolien dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2023. Le collectif s'est donné comme mission de susciter une réflexion citoyenne sur cet enjeu d'intérêt collectif, de permettre à la population de faire un choix libre et éclairé et ainsi favoriser une démocratie participative et active.

Le PCENY appuie une transition énergétique axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociale.

**Demande de consultation publique**

Nous sommes grandement préoccupés par tous les projets éoliens au Québec, dont le projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, pour les différentes raisons qui suivent:

- C'est un projet privé, ce qui constitue une barrière à la transparence ainsi qu'à l'accès aux documents;
- C'est un projet développé sous le motif officiel de transition énergétique qui n'est aucunement garanti dans l'absence actuelle de plan clair, incluant des cibles de diminution des énergies fossiles contraignantes et mesurables vis-à-vis desquelles le gouvernement serait imputable;
- Comme pour tous les projets éoliens, la manière de mesurer l'acceptabilité sociale du projet reste floue, et il est difficile de savoir si la population a réellement consenti à ce projet et aux conséquences à long terme dudit projet;
- Que ce projet implique des éoliennes de nouvelles générations pour lesquelles il subsiste encore une absence de preuves quant à leur innocuité sur la santé humaine et animale;

- Finalement, comme tout projet industriel, il implique une perte de qualité de vie pour la population riveraine.

Il est ainsi primordial de faire la démonstration que les bénéfices attendus de ce projet surpassent largement ses impacts sur les écosystèmes et la qualité de vie des citoyens des Îles-de-la-Madeleine.

Pour ce faire, nous demandons que ces enjeux soient portés à l'attention d'une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de l'analyse du projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Veillez agréer nos salutations distinguées

Josianne Pelletier

Secrétaire du collectif *Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska*

**De :** kim clark [REDACTED]

**Envoyé :** 18 décembre 2025 19:29

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>;

[Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca)

**Objet :** parc éolien de Grosse-Ile, Iles-de-la-Madeleine

A qui de droit,

Je vous écris afin de demander la tenue d'un examen public du BAPE concernant le projet du parc éolien de Grosse-Ile aux Iles-de-la-Madeleine.

Tout d'abord, juste à côté du site proposé, il y a présentement de l'érosion importante. La perturbation des dunes fixes pourrait contribuer d'une manière significative à plus d'érosion. En plus, sous le terrain du site, il y a une exploitation minière souterraine. La solidité du sol n'a jamais été évoqué lors des rencontres d'information.

Deuxièmement, lors des rencontres d'information du BAPE, il a été confirmé que le site visé comprend des dunes et des habitats côtiers sensibles utilisés par des espèces protégées et menacées, notamment :

- Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) — espèce en voie de disparition au Canada
- Bécasseau maubèche (rufa) (*Calidris canutus rufa*) — espèce en voie de disparition au Canada
- Oiseaux migrateurs et rapaces — protégés par la loi fédérale

Ces espèces utilisent les dunes et les zones littorales pour la nidification, l'alimentation et la migration. La construction des éoliennes, des routes d'accès, le dynamitage et les infrastructures associées présentent des risques majeurs pour ces habitats, irremplaçables une fois endommagés.

Finalement, ce projet serait construit entièrement sur le territoire de la municipalité de Grosse Ile, concentrant ainsi la totalité des impacts qu'il engendre (bruit, érosion, perturbation des

dunes, risques pour plusieurs espèces d'oiseaux) tandis que l'électricité est répartie sur l'ensemble de l'archipel, et que la municipalité ne recevrait qu'une petite fraction des

retombées économiques.

Compte tenu de l'ampleur du projet et de ses impacts potentiels sur :

- des dunes protégées
- des espèces menacées et migratrices
- des habitats côtiers essentiels

Je demande respectueusement que ce projet fasse l'objet d'un examen public complet du BAPE, afin que les impacts soient analysés de façon transparente et que la population puisse être entendue avant toute décision.

Veuillez accepter, messieurs, mes salutations, les plus sincères,

Kim Clark

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

**De :** Edvard Leblanc [REDACTED]  
**Envoyé :** 18 décembre 2025 21:00  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :**

FR VERSION FRANÇAISE

To whom the right,

I am writing to formally request that a public review of the Bureau of Public Hearings on the Environment (BAPE) regarding the Grosse- Jele wind farm project, in the audiles-de-la-Madeleine.

During BAPE information meetings, it was confirmed that the targeted site includes dunes and sensitive coastal habitats used by protected and threatened species, including:

- Whistling rainwater (*Charadrius melodus*) — endangered species in Canada
- Red-billed warbler (*rufa*) (*Calidris canutus rufa*) — endangered species in Canada
- Migratory birds and predators — protected by federal law

These species use the dunes and coastal areas for nesting, feeding and migrating. Construction of wind turbines, access roads, dynamitization and associated infrastructures pose major risks to these habitats, which are irreplaceable once damaged.

Dunes and endangered wildlife species are protected by Quebec and federal laws. When a project threatens such protected elements, a complete public review is necessary and justified.

Considering the scale of the project and its potential impacts on:

- protected dunes
- Endangered and migratory species
- essential coastal habitats

I respectfully ask that this project be subject to a comprehensive public review of BAPE, so that the impacts are analyzed transparently and that the population can be heard before any decision.

Sincerely,

[ Your name ]

[Grosse-Ile resident]

GB ENGLISH VERSION

To whom it may concern,

I am writing to formally request a public review by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) regarding the proposed Grosse-Île windfarm project in the Magdalen Islands.

During the BAPE information meetings, it was confirmed that the proposed site includes sensitive dune and coastal environments used by protected and endangered species, including:

- Piping Plover (*Charadrius melodus*) — endangered in Canada
- Red Knot (*rufa*) (*Calidris canutus rufa*) — endangered in Canada
- Migratory birds and raptors — protected under federal law

These species rely on dune and shoreline habitats for nesting, logo feeding, and migration. The construction of wind turbines, access roads, blasting, and related infrastructure poses serious risks to these habitats, which are irreplaceable once damaged.

Dunes and endangered wildlife are protected under Québec and federal law. When such protected elements are at risk, a full public review is necessary and justified.

Given the scale of the project and its potential impacts on:

- protected dunes
- endangered and migratory species
- critical coastal habitat


I respectfully request that this project be submitted to a full BAPE public review, so impacts can be examined transparently and citizens can be heard before any decision is made.

Thank you for your attention.

Sincerely,

[Your name]

[Grosse-Île resident]

 Send your request to:

[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

Joel. Arsenal. [IDL@assnat.qc.ca](mailto:IDL@assnat.qc.ca)

**De :** Karen Turnbull [REDACTED]

**Envoyé :** 18 décembre 2025 21:18

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :**

FR VERSION FRANÇAISE

To whom the right,

I am writing to formally request that a public review of the Bureau of Public Hearings on the Environment (BAPE) regarding the Grosse- Jele wind farm project, in the audiles-de-la-Madeleine.

During BAPE information meetings, it was confirmed that the targeted site includes dunes and sensitive coastal habitats used by protected and threatened species, including:

- Whistling rainwater (*Charadrius melodus*) — endangered species in Canada
- Red-billed warbler (*rufa*) (*Calidris canutus rufa*) — endangered species in Canada
- Migratory birds and predators — protected by federal law

These species use the dunes and coastal areas for nesting, feeding and migrating. Construction of wind turbines, access roads, dynamitization and associated infrastructures pose major risks to these habitats, which are irreplaceable once damaged.

Dunes and endangered wildlife species are protected by Quebec and federal laws. When a project threatens such protected elements, a complete public review is necessary and justified.

Considering the scale of the project and its potential impacts on:

- protected dunes
- Endangered and migratory species
- essential coastal habitats

I respectfully ask that this project be subject to a comprehensive public review of

BAPE, so that the impacts are analyzed transparently and that the population can be heard before any decision.

Sincerely,  
Karen Turnbull  
[Grosse-Ile resident]

GB ENGLISH VERSION

To whom it may concern,

I am writing to formally request a public review by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) regarding the proposed Grosse-Île windfarm project in the Magdalen Islands.

During the BAPE information meetings, it was confirmed that the proposed site includes sensitive dune and coastal environments used by protected and endangered species, including:

- Piping Plover (*Charadrius melodus*) — endangered in Canada
- Red Knot (*rufa*) (*Calidris canutus rufa*) — endangered in Canada
- Migratory birds and raptors — protected under federal law

These species rely on dune and shoreline habitats for nesting, logo feeding, and migration. The construction of wind turbines, access roads, blasting, and related infrastructure poses serious risks to these habitats, which are irreplaceable once damaged.

Dunes and endangered wildlife are protected under Québec and federal law. When such protected elements are at risk, a full public review is necessary and justified.

Given the scale of the project and its potential impacts on:

- protected dunes
- endangered and migratory species
- critical coastal habitat

I respectfully request that this project be submitted to a full BAPE public review, so

impacts can be examined transparently and citizens can be heard before any decision is made.

Thank you for your attention.

Sincerely,

Karen Turnbull

[Grosse-Île resident]

De : Édouard Richard [REDACTED]

Envoyé : 19 décembre 2025 05:36

À : Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>;

[Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca](mailto:Joel.Arseneau.IDLM@assnat.qc.ca)

Objet : Demande d'audience publique – Parc éolien de Grosse-Île

À qui de droit,

Je vous écris afin de demander officiellement la tenue d'un examen public du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de parc éolien de Grosse-Île, aux Îles-de-la-Madeleine.

Lors des rencontres d'information du BAPE, il a été confirmé que le site visé comprend des dunes et des habitats côtiers sensibles utilisés par des espèces protégées et menacées, notamment :

- Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) — espèce en voie de disparition au Canada
- Bécasseau maubèche (*rufa*) (*Calidris canutus rufa*) — espèce en voie de disparition au Canada
- Oiseaux migrateurs et rapaces — protégés par la loi fédérale

Ces espèces utilisent les dunes et les zones littorales pour la nidification, l'alimentation et la migration. La construction des éoliennes, des routes d'accès, le dynamitage et les infrastructures associées présentent des risques majeurs pour ces habitats, irremplaçables une fois endommagés.

Les dunes et les espèces fauniques menacées sont protégées par les lois québécoises et fédérales. Lorsqu'un projet menace de tels éléments protégés, un examen public complet est nécessaire et justifié.

Compte tenu de l'ampleur du projet et de ses impacts potentiels sur :

- des dunes protégées
- des espèces menacées et migratrices
- des habitats côtiers essentiels

je demande respectueusement que ce projet fasse l'objet d'un examen public complet du BAPE, afin que les impacts soient analysés de façon transparente et que la population puisse être entendue avant toute décision.

Cordialement,

Edouard Richard

Résident de Grosse-Ile

**De :** Vent d'élus [REDACTED]

**Envoyé :** 19 décembre 2025 09:39

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine



Saint-Zéphirin-de-Courval, le 19 décembre 2025

**PAR COURRIEL**

Monsieur Bernard Drainville

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la  
Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5V7

[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**Objet :** Demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le  
Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la  
municipalité de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-  
Madeleine

Monsieur le ministre,

Suite à notre visionnement de la séance d'information du 3 décembre dernier au sujet du projet de parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, nous estimons que l'évaluation des impacts de ce projet nécessite la tenue d'audiences publiques menées par le BAPE car, à bien des égards, l'argumentaire développé par les promoteurs est souvent insatisfaisant et soulève bien des questions qui exigent des réponses claires.

Voilà pourquoi nous vous transmettons, par la présente, une demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet de parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Vous trouverez ci-dessous, les principaux points de l'argumentaire soutenant notre requête :

- Y-a-t-il eu consentement explicite de la population locale pour que ce projet de développement de la filière éolienne se fasse entièrement par des entreprises privées? Est-ce que les démarches des promoteurs pour illustrer le consentement de la population au projet sont suffisantes?
- De quelle façon les deux entreprises privées - soit l'Alliance de l'Énergie de l'Est s.e.c. et NGE renouvelables - comptent-elles rendre disponible toute l'information d'intérêt public concernant ce projet, considérant qu'elles sont à l'abri de la loi d'accès à l'information? Cette particularité à la structure légale du projet a-t-elle été suffisamment explicitée à la population locale?
- De quelle façon les impacts cumulatifs de ce projet seront-ils comptabilisés? Par qui le seront-ils? Et de quelle façon seront-ils rendus publics?

Suite à toutes ces questions, soulevant autant d'enjeux d'intérêts publics locaux que nationaux, nous demandons que le projet de parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine soit soumis à des audiences publiques et indépendantes menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Vent d'élus est un organisme à but non lucratif préoccupé par la façon anti-démocratique et sans vision d'ensemble dont se déploie la filière éolienne au Québec. Nous déplorons par ailleurs que citoyens et élus doivent répéter l'exercice de demandes de tenue d'audiences spécifiques du BAPE avant même qu'une audience générique du BAPE de la filière éolienne soit tenue.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre demande et nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées,

A handwritten signature in cursive script that reads "Rachel Fahlman".

Rachel Fahlman

Présidente de Vent d'élus

**De :** Chanie Thériault [REDACTED]

**Envoyé :** 19 décembre 2025 23:31

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Demande de la tenue d'un examen public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au projet de parc éolien prévu à Grosse-Île.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite demander formellement la tenue d'un examen public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au projet de parc éolien prévu à Grosse-Île, aux Îles-de-la-Madeleine.

Les informations présentées lors des séances d'information du BAPE ont permis de confirmer que le secteur ciblé par le projet comprend des dunes et des milieux côtiers fragiles servant d'habitats à plusieurs espèces protégées et menacées, dont notamment :

- Le Pluvier siffleur, reconnu comme espèce en voie de disparition au Canada ;
- Le Bécasseau maubèche, également désigné comme espèce en voie de disparition ;
- Diverses espèces d'oiseaux migrateurs et de rapaces, protégées par la législation fédérale.

Ces espèces dépendent des dunes et des zones côtières pour des fonctions vitales telles que la nidification, l'alimentation et la migration. Les travaux associés au projet, incluant l'implantation des éoliennes, la construction de chemins d'accès, le dynamitage et les infrastructures connexes, comportent des risques importants pour ces milieux naturels.

Les dunes ainsi que les espèces fauniques menacées bénéficient de protections prévues par les lois provinciales et fédérales. Lorsqu'un projet est susceptible de porter atteinte à de tels éléments protégés, la tenue d'un examen public approfondi est à la fois pertinente et nécessaire.

Considérant l'envergure du projet et ses impacts potentiels sur :

- des dunes reconnues comme milieux protégés ;
- des espèces fauniques menacées et migratrices ;
- des habitats côtiers essentiels,

je sollicite respectueusement que ce projet soit soumis à un examen public complet du BAPE, afin d'assurer une analyse rigoureuse et transparente des impacts et de permettre à la population de s'exprimer avant qu'une décision ne soit prise.

Je vous remercie de l'attention accordée à cette demande et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Chanie Thériault  
Résidente des Îles-de-la-Madeleine